

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM

Numéro SIRET : **21220321000019**

POSTE COMPTABLE : **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ROSTRENNEN**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL

ANNEE 2016

Code INSEE 22321	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM BUDGET COMMUNAL	BP 2016
----------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 751
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	193
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
693 346,00	704 428,00	356,66	746,36

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	933,73	627,00
2	Produit des impositions directes/population	347,45	331,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 040,33	813,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	837,16	328,00
5	Encours de dette/population	995,54	639,00
6	DGF/population	282,09	190,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46,03%	42,40%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	123,43%	85,40%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	80,47%	40,30%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	95,69%	78,60%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 091 623,00	1 841 623,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 250 000,00

= = =

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 091 623,00	2 091 623,00
--	------------------------------------------------------	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 941 244,76	1 271 195,51

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	158 121,42	65 743,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 762 427,67

= = =

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 099 366,18	2 099 366,18
--	-----------------------------------------------------	---------------------	---------------------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	4 190 989,18	4 190 989,18
--	----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	519 540,00	0,00	511 840,00	511 840,00	511 840,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	748 900,00	0,00	752 600,00	752 600,00	752 600,00
014	Atténuations de produits	29 500,00	0,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
65	Autres charges de gestion courante	226 423,70	0,00	219 025,34	219 025,34	219 025,34
Total des dépenses de gestion courante		1 524 363,70	0,00	1 509 965,34	1 509 965,34	1 509 965,34
66	Charges financières	113 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	11 500,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 680 863,70	0,00	1 654 965,34	1 654 965,34	1 654 965,34
023	Virement à la section d'investissement (5)	297 955,14		361 606,87	361 606,87	361 606,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	72 190,86		75 050,79	75 050,79	75 050,79
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		370 146,00		436 657,66	436 657,66	436 657,66
TOTAL		2 051 009,70	0,00	2 091 623,00	2 091 623,00	2 091 623,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 091 623,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	32 550,00	0,00	33 027,00	33 027,00	33 027,00
73	Impôts et taxes	1 114 478,00	0,00	1 139 603,00	1 139 603,00	1 139 603,00
74	Dotations, subventions et participations	585 021,70	0,00	595 033,00	595 033,00	595 033,00
75	Autres produits de gestion courante	50 500,00	0,00	48 500,00	48 500,00	48 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 787 549,70	0,00	1 821 163,00	1 821 163,00	1 821 163,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	450,00	0,00	450,00	450,00	450,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 788 009,70	0,00	1 821 623,00	1 821 623,00	1 821 623,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	13 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		1 801 009,70	0,00	1 841 623,00	1 841 623,00	1 841 623,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 250 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 091 623,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

416 657,66

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	49 500,00	780,00	5 000,00	5 000,00	5 780,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 369 720,00	157 341,42	1 282 744,76	1 282 744,76	1 440 086,18
	Total des dépenses d'équipement	1 419 220,00	158 121,42	1 287 744,76	1 287 744,76	1 445 866,18
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	611 500,00	0,00	613 500,00	613 500,00	613 500,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	641 500,00	0,00	633 500,00	633 500,00	633 500,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 060 720,00	158 121,42	1 921 244,76	1 921 244,76	2 079 366,18
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	13 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	13 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL	2 073 720,00	158 121,42	1 941 244,76	1 941 244,76	2 099 366,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 099 366,18

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	94 254,00	65 743,00	0,00	0,00	65 743,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	94 254,00	65 743,00	0,00	0,00	65 743,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	72 109,00	0,00	71 766,59	71 766,59	71 766,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	315 232,45	0,00	262 771,26	262 771,26	262 771,26
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	887 341,45	0,00	834 537,85	834 537,85	834 537,85
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	981 595,45	65 743,00	834 537,85	834 537,85	900 280,85
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	297 955,14		361 606,87	361 606,87	361 606,87
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	72 190,86		75 050,79	75 050,79	75 050,79
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	370 146,00		436 657,66	436 657,66	436 657,66
	TOTAL	1 351 741,45	65 743,00	1 271 195,51	1 271 195,51	1 336 938,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

762 427,67

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 099 366,18

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

416 657,66

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	511 840,00		511 840,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	752 600,00		752 600,00
014	Atténuations de produits	26 500,00		26 500,00
65	Autres charges de gestion courante	219 025,34		219 025,34
66	Charges financières	102 000,00	0,00	102 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00	75 050,79	95 050,79
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	21 000,00		21 000,00
023	Virement à la section d'investissement		361 606,87	361 606,87
Dépenses de fonctionnement - Total		1 654 965,34	436 657,66	2 091 623,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 091 623,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	613 500,00	0,00	613 500,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 440 086,18		1 440 086,18
204	Subventions d'équipements versés	5 780,00	0,00	5 780,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	20 000,00	20 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00		20 000,00
Dépenses d'investissement - Total		2 079 366,18	20 000,00	2 099 366,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 099 366,18

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	33 027,00		33 027,00
72	<i>Travaux en régie</i>		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	1 139 603,00		1 139 603,00
74	Dotations, subventions et participations	595 033,00		595 033,00
75	Autres produits de gestion courante	48 500,00	0,00	48 500,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	450,00	0,00	450,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 821 623,00	20 000,00	1 841 623,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 250 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 091 623,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	71 766,59	0,00	71 766,59
13	Subventions d'investissement	65 743,00	0,00	65 743,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		75 050,79	75 050,79
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		361 606,87	361 606,87
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	637 509,59	436 657,66	1 074 167,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 762 427,67

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 262 771,26

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 099 366,18

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	519 540,00	511 840,00	511 840,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)		5 000,00	5 000,00
60611	Eau et assainissement	13 000,00	12 000,00	12 000,00
60612	Énergie - Électricité	80 000,00	80 000,00	80 000,00
60621	Combustibles	40 000,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	13 000,00	13 000,00	13 000,00
60623	Alimentation	50,00	100,00	100,00
60624	Produits de traitement	10 000,00	10 500,00	10 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	13 000,00	13 500,00	13 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	47 000,00	47 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	11 000,00	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6132	Locations immobilières	3 060,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	14 000,00	20 000,00	20 000,00
61521	Terrains	3 000,00	7 000,00	7 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		16 000,00	16 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	20 000,00	4 000,00	4 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	54 000,00	40 000,00	40 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux		10 000,00	10 000,00
61524	Bois et forêts	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61551	Matériel roulant	11 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Autres biens mobiliers	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6156	Maintenance	24 000,00	25 000,00	25 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	12 000,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 100,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	9 500,00	9 500,00
6228	Divers	3 000,00	7 000,00	7 000,00
6231	Annonces et insertions		0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 700,00	1 200,00	1 200,00
6256	Missions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions		4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	6 200,00	6 200,00
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	17 000,00	17 000,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	20,00	20,00
6281	Concours divers (cotisations...)	10,00	20,00	20,00
62878	A d'autres organismes	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6288	Autres services extérieurs	18 000,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	748 900,00	752 600,00	752 600,00
6218	Autre personnel extérieur	4 800,00	4 800,00	4 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	11 000,00	12 000,00	12 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6411	Personnel titulaire	450 000,00	465 000,00	465 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6413	Personnel non titulaire	47 000,00	35 000,00	35 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	300,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	300,00	300,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	29 500,00	26 500,00	26 500,00
7391171	Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
73921	Attributions de compensation	28 000,00	25 000,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	226 423,70	219 025,34	219 025,34
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	72,70	72,70	72,70
6531	Indemnités	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6535	Formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	38 326,00	38 670,79	38 670,79
65548	Autres contributions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	27 230,00	28 712,00	28 712,00
65733	Départements	400,00	400,00	400,00
657351	GFP de rattachement	400,00	169,00	169,00
657361	Caisse des Ecoles	15 135,00	10 457,00	10 457,00
657362	CCAS	4 450,00	4 431,00	4 431,00
657364	SPIC	3 285,00	2 000,00	2 000,00
65738	Autres organismes publics	625,00	612,85	612,85
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	60 000,00	57 000,00	57 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 524 363,70	1 509 965,34	1 509 965,34
66	Charges financières (b)	113 000,00	102 000,00	102 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 000,00	100 000,00	100 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6688	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)	11 500,00	20 000,00	20 000,00
6875	Dotations aux prov. pour risques et charges exceptionnels	11 500,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	30 000,00	21 000,00	21 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 680 863,70	1 654 965,34	1 654 965,34
023	Virement à la section d'investissement	297 955,14	361 606,87	361 606,87
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	72 190,86	75 050,79	75 050,79
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	72 190,86	75 050,79	75 050,79
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		370 146,00	436 657,66	436 657,66
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		370 146,00	436 657,66	436 657,66
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 051 009,70	2 091 623,00	2 091 623,00

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2016
----------------------------------------------------------	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

	+
RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 091 623,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 550,00	33 027,00	33 027,00
7022	Coupes de bois	700,00	700,00	700,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	10 500,00	10 500,00	10 500,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	450,00	300,00	300,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 700,00	1 800,00	1 800,00
70631	A caractère sportif	9 500,00	9 500,00	9 500,00
70632	A caractère de loisirs	1 700,00	2 000,00	2 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	4 000,00	4 427,00	4 427,00
70688	Autres prestations de services	300,00	300,00	300,00
70878	par d'autres redevables	2 200,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	1 114 478,00	1 139 603,00	1 139 603,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	589 678,00	608 393,00	608 393,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	496 800,00	486 210,00	486 210,00
7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communale	8 000,00	20 000,00	20 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	20 000,00	25 000,00	25 000,00
74	Dotations, subventions et participations	585 021,70	595 033,00	595 033,00
7411	Dotation forfaitaire	340 000,00	307 932,00	307 932,00
74121	Dotation de solidarité rurale	110 921,70	158 000,00	158 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	20 000,00	28 000,00	28 000,00
74718	Autres	4 000,00	8 000,00	8 000,00
7473	Départements	1 800,00	2 000,00	2 000,00
74748	Autres communes	15 000,00	18 000,00	18 000,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	2 687,00	2 279,00	2 279,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	19 663,00	17 504,00	17 504,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	56 285,00	41 788,00	41 788,00
7484	Dotation de recensement	4 135,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 030,00	5 030,00	5 030,00
7488	Autres attributions et participations	2 500,00	3 500,00	3 500,00
75	Autres produits de gestion courante	50 500,00	48 500,00	48 500,00
752	Revenus des immeubles	48 000,00	46 500,00	46 500,00
758	Produits divers de gestion courante	2 500,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 787 549,70	1 821 163,00	1 821 163,00
76	Produits financiers (b)	10,00	10,00	10,00
761	Produits de participations	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)	450,00	450,00	450,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	200,00	200,00	200,00
7788	Produits exceptionnels divers	250,00	250,00	250,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 788 009,70	1 821 623,00	1 821 623,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	13 000,00	20 000,00	20 000,00
722	Immobilisations corporelles	13 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 801 009,70	1 841 623,00	1 841 623,00

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2016
----------------------------------------------------------	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	+
RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	250 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 091 623,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	49 500,00	5 000,00	5 000,00
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	49 500,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 172 (5)	90 000,00	64 485,00	64 485,00
	Opération d'équipement n° 173 (5)		90 069,76	90 069,76
	Opération d'équipement n° 176 (5)	42 100,00	14 000,00	14 000,00
	Opération d'équipement n° 177 (5)	136 270,00	140 690,00	140 690,00
	Opération d'équipement n° 185 (5)	14 400,00	7 000,00	7 000,00
	Opération d'équipement n° 206 (5)	196 000,00	5 000,00	5 000,00
	Opération d'équipement n° 213 (5)	133 100,00	141 500,00	141 500,00
	Opération d'équipement n° 229 (5)		20 000,00	20 000,00
	Opération d'équipement n° 233 (5)	38 100,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 234 (5)	420 180,00	770 000,00	770 000,00
	Opération d'équipement n° 235 (5)	249 570,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 236 (5)	50 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 419 220,00	1 287 744,76	1 287 744,76
16	Emprunts et dettes assimilées	611 500,00	613 500,00	613 500,00
1641	Emprunts en euros	22 000,00	24 000,00	24 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	87 000,00	87 000,00	87 000,00
16449	Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie	500 000,00	500 000,00	500 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 500,00	2 500,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	641 500,00	633 500,00	633 500,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2 060 720,00	1 921 244,76	1 921 244,76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	13 000,00	20 000,00	20 000,00
	Charges transférées (9)	13 000,00	20 000,00	20 000,00
2313	Constructions	13 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	13 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 073 720,00	1 941 244,76	1 941 244,76

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

158 121,42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 099 366,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	94 254,00	0,00	0,00
1323	Départements	4 875,00	0,00	0,00
1331	Dotations d'équipement des territoires ruraux	77 379,00	0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux		0,00	0,00
1348	Autres	12 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		94 254,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	387 341,45	334 537,85	334 537,85
10222	F.C.T.V.A.	71 109,00	69 766,59	69 766,59
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	2 000,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	315 232,45	262 771,26	262 771,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	500 000,00	500 000,00
16449	Opérations afférentes à l'opt° de tirage sur ligne de trésorerie	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes financières		887 341,45	834 537,85	834 537,85
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		981 595,45	834 537,85	834 537,85
021	Virement de la section de fonctionnement	297 955,14	361 606,87	361 606,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	72 190,86	75 050,79	75 050,79
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	36 585,27	39 845,20	39 845,20
28041642	SPIC - Bâtiments et installations	21 145,28	21 145,28	21 145,28
2804412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	14 060,31	14 060,31	14 060,31
2804422	Subv nature privé - Bâtiments et installations	400,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		370 146,00	436 657,66	436 657,66
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		370 146,00	436 657,66	436 657,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 351 741,45	1 271 195,51	1 271 195,51

+	
RESTES A REALISER 2015 (10)	65 743,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	762 427,67
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 099 366,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 172
LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL DIVERS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		807 917,84	^a 7 787,16	64 485,00	^b 64 485,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	7 034,54	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	7 034,54	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	800 883,30	7 787,16	64 485,00	64 485,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défe	15 028,89	0,00	2 300,00	2 300,00	
21571	Matériel roulant - Voirie	278 748,22	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	12 840,00	0,00	35 000,00	35 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	259 254,19	7 787,16	15 885,00	15 885,00	
2182	Matériel de transport	5 120,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	143 788,91	0,00	3 300,00	3 300,00	
2184	Mobilier	71 090,21	0,00	8 000,00	8 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	15 012,88	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1342	Amendes de police	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	
Excédent de financement si positif	-72 272,16
Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 173
LIBELLE : G.R.EGLISES BOTHOA/ST.NICOLAS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		206 235,63	^a 0,00	90 069,76	^b 90 069,76	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 756,92	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1 756,92	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	204 478,71	0,00	70 069,76	70 069,76	
2313	Constructions	190 329,97	0,00	70 069,76	70 069,76	
2316	Restauration des collections et oeuvres d'art	14 148,74	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-90 069,76
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 176

LIBELLE : PISCINE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		171 546,89	^a 6 937,80	14 000,00	^b 14 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	17 951,29	0,00	4 000,00	4 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	17 951,29	0,00	4 000,00	4 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	153 595,60	6 937,80	10 000,00	10 000,00	
2313	Constructions	152 870,58	6 937,80	10 000,00	10 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	725,02	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
13251	GFP de rattachement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-20 937,80
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 177
LIBELLE : G.R.BATIMENTS COMMUNAUX
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 082 702,04	^a 6 919,68	140 690,00	^b 140 690,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	5 076,06	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	5 076,06	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 077 625,98	6 919,68	140 690,00	140 690,00	
2313	Constructions	1 077 625,98	6 919,68	140 690,00	140 690,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-147 609,68
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 185

LIBELLE : Reboisement

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		57 009,21	^a 7 944,00	7 000,00	^b 7 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	57 009,21	7 944,00	7 000,00	7 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	57 009,21	7 944,00	7 000,00	7 000,00	
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c		0,00	^d	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00		0,00
1326	Autres établissements publics locaux			0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif					-14 944,00	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 206
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		317 663,47	^a 120 000,00	5 000,00	^b 5 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	317 663,47	120 000,00	5 000,00	5 000,00	
2111	Terrains nus	180 651,63	0,00	5 000,00	5 000,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	52 353,36	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	61 888,48	120 000,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	22 770,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-125 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 213

LIBELLE : VOIRIE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		2 361 717,72	^a 0,00	141 500,00	^b 141 500,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	4 057,55	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	4 057,55	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	11 784,65	0,00	10 000,00	10 000,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 197,96	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terr	1 435,20	0,00	0,00	0,00	
21538	Autres réseaux	4 501,01	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défe	1 650,48	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technic	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	2 345 875,52	0,00	131 500,00	131 500,00	
2313	Constructions	37 788,22	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 308 087,30	0,00	131 500,00	131 500,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-141 500,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 229
LIBELLE : Aménagement du camping municipal
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		3 245,94	^a 0,00	20 000,00	^b 20 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	3 245,94	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	3 245,94	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-20 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 233

LIBELLE : Révision du PLU

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		54 868,76	^a 7 752,78	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	54 868,76	7 752,78	0,00	0,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numé	54 868,76	7 752,78	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-7 752,78
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 234

LIBELLE : Atelier municipal

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		114 863,06	^a 0,00	770 000,00	^b 770 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	61 460,06	0,00	20 000,00	20 000,00	
21571	Matériel roulant - Voirie	14 196,52	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	47 263,54	0,00	20 000,00	20 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	53 403,00	0,00	750 000,00	750 000,00	
2313	Constructions	53 403,00	0,00	750 000,00	750 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-770 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 235
LIBELLE : Aménagement Place de la Résistan
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		290 015,82	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	290 015,82	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	290 015,82	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 65 743,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	65 743,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00
1331	Dotations d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	53 743,00	0,00
1342	Amendes de police	0,00	0,00
1348	Autres	12 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	65 743,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 236

LIBELLE : Cimetière de Bothoa

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		33 747,43	^a 0,00	30 000,00	^b 30 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	33 747,43	0,00	30 000,00	30 000,00	
2313	Constructions	33 747,43	0,00	30 000,00	30 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-30 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2016
-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 478 943,89									
1641 Emprunts en euros (total)					378 943,89									
0424105	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	01/12/1994		01/01/1995	148 637,79	R		5.8	4.79507		A	X	N	A-1
0424107	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	01/12/1994		01/01/1995	47 367,28	R		5.8	4.79507		A	X	N	A-1
7001974Z	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/10/1994		30/10/1995	182 938,82	F		6.5	6.5		A	X	N	A-1
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)					2 100 000,00									
060529	BANQUE FINANCEMENT ET TRESORERIE	28/12/2006		15/11/2009	1 800 000,00	F		5.12	4.51355		A	C	N	A-1
061529	BANQUE FINANCEMENT ET TRESORERIE	31/12/2009		15/11/2010	300 000,00	F		4.1	1.06812		A	C	N	A-1
Total général					2 478 943,89									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 743 188,67					109 981,23	86 241,32	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		165 188,67					22 981,23	6 465,53	0,00	0,00
0424105	N	0,00		77 128,65	10,00	R		4.79507	6 800,59	1 773,96	0,00	0,00
0424107	N	0,00		24 579,05	10,00	R		4.79507	2 167,19	565,31	0,00	0,00
7001974Z	N	0,00		63 480,97	4,75	F		6.5	14 013,45	4 126,26	0,00	0,00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)		0,00		1 578 000,00					87 000,00	79 775,79	0,00	0,00
060529	N	0,00		1 350 000,00	17,83	F		4.51355	75 000,00	70 272,00	0,00	0,00
061529	N	0,00		228 000,00	18,83	F		1.06812	12 000,00	9 503,79	0,00	0,00
Total général		0,00		1 743 188,67					109 981,23	86 241,32	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 743 188,67					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	20415 Groupement de coll. - Subv. équi.versées aux org. publics	15	26/03/2007
Linéaire	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	15	26/03/2007
Linéaire	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. publics	15	26/03/2007
Linéaire	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	15	26/03/2007

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	20 000,00		0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Réglement contentieux	20 000,00	22/03/2016	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	20 000,00		0,00	20 000,00	0,00	20 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		131 000,00	131 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		111 000,00	111 000,00
1641	Emprunts en euros	24 000,00	24 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	87 000,00	87 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	20 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	131 000,00	158 121,42	D001 0,00	289 121,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		508 424,25	III 508 424,25
Ressources propres externes de l'année (a)		71 766,59	71 766,59
10222	Dotations, fonds divers et réserves	69 766,59	69 766,59
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		436 657,66	436 657,66
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	39 845,20	39 845,20
28041642	SPIC - Bâtiments et installations	21 145,28	21 145,28
2804412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	14 060,31	14 060,31
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	361 606,87	361 606,87

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	508 424,25	65 743,00	762 427,67	262 771,26	1 599 366,18

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	289 121,42
Ressources propres disponibles	IV	1 599 366,18
Solde	V = IV - II (6)	+ 1 310 244,76

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2016
-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2016
-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					123 337,27	96 909,42											2 132,01	3 282,18
Tiers RECUP Compta	2003	X	LOGEMENTS BSB	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	123 337,27	96 909,42	21,83	A	R	4,2	R		2,2	A-1		2 132,01	3 282,18	
TOTAL GENERAL					123 337,27	96 909,42											2 132,01	3 282,18

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	196 222,55
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	196 222,55
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 821 623,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	10,77%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2016
-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
65733	FLAJ Mission locale	subvention 2016	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR HÔTEL DU DEPARTEMENT	Départements	400,00
657351	RASED	Participation 2016	CAISSE DES ECOLES	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	169,00
657361	Subvention équilibre	Subvention 2016	CAISSE DES ECOLES	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	10 457,00
657362	subvention équilibre	Subvention 2016	CCAS	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	4 431,00
657364	subvention équilibre	Subvention 2016	ASSAINISSEMENT	Communes	2 000,00
65738	FSL	subvention 2016	CONSEIL GENERAL	Départements	612,85
6574	subvention	Subvention 2016	AMICALE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS	Associations	180,00
6574	subvention	Subvention 2016	AMICALE LAIQUE	Associations	3 668,00
6574	subvention	Subvention 2016	ANACR LES AMIS DE LA RESISTANCE	Associations	45,00
6574	subvention	Subvention 2016	APEL ECOLE DU SACRE COEUR	Associations	1 680,00
6574	Emploi associatif local	subvention 2016	ARGOAT JUDO CLUB / MARESCA Salvatore	Associations	3 334,00
6574	subvention	Subvention 2016	ASS. COMM. CHASSEURS	Associations	90,00
6574	subvention	Subvention 2016	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	Associations	180,00
6574	Subvention AFR	Subvention 2016	ASSOCIATION FONCIERE	Autres	3 049,00
6574	subvention	Subvention 2016	ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT	Associations	54,00
6574	subvention	Subvention 2016	ASSOCIATION LES BLES D'OR	Associations	990,00
6574	emploi associatif local animateur	subvention 2016	ASSOCIATION MUSEE RURAL DE L'EDUCATION BOTHOA	Associations	5 026,00
6574	emploi associatif local culturel	subvention 2016	ASSOCIATION MUSEE RURAL DE L'EDUCATION BOTHOA	Associations	5 000,00
6574	subvention	Subvention 2016	ASSOCIATION QUATRE VAULX / LES MOUETTES	Associations	180,00
6574	subvention	Subvention 2016	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN-JAURES	Associations	700,00
6574	subvention	Subvention 2016	CENTRE CANTONAL DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN	Associations	135,00
6574	subvention apprentis	Subvention 2016	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	Etat	25,00
6574	subvention	Subvention 2016	COMICE AGRICOLE	Associations	1 266,00
6574	subvention	Subvention 2016	ENTENTE BASKET PELEMOIS	Associations	729,00
6574	subvention	Subvention 2016	F.N.A.C.A	Associations	108,00
6574	subvention	Subvention 2016	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques	Associations	3 668,00
6574	subvention exceptionnelle	subvention exceptionnelle classe de neig	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques	Associations	5 000,00
6574	subvention	Subvention 2016	FOYER SOCIO EDUCATIF	Associations	3 200,00
6574	subvention	Subvention 2016	HAND BALL PELEMOIS	Associations	3 240,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	subvention	Subvention 2016	JUDO CLUB PELEMOIS	Associations	585,00
6574	subvention	Subvention 2016	LES AÎNES DU PELEM	Associations	135,00
6574	subvention	Subvention 2016	LES AMIS DE BOTHERA	Associations	108,00
6574	subvention	Subvention 2016	LES MARCHEURS DU PELEM	Associations	90,00
6574	subvention	Subvention 2016	LES RESTAURANTS DU COEUR	Associations	162,00
6574	subvention	Subvention 2016	L'OUTIL EN MAIN	Associations	810,00
6574	subvention animations été	Subvention 2016 animations saison	OFFICE DE TOURISME DU KREIZ BREIZ	Associations	500,00
6574	Subvention	Subvention 2016 CAP SPORTS	OFFICE DES SPORTS	Associations	1 450,00
6574	emploi associatif local animateur sportif	subvention 2016	OFFICE DES SPORTS	Associations	9 000,00
6574	subvention	Subvention 2016	TEAM DU PELEM	Associations	90,00
6574	SUBVENTION	Subvention 2016	UNION SPORTIVE PELEMOISE	Associations	3 240,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5	0	5	4	0	4
Rédacteur	B	2	0	2	2	0	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		12	1	13	12	0	12
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5	0	5	5	0	5
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1
Agent Spécialisé principal 1ère classe école maternelle	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE (h)		1	0	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		20	1	21	19	0	19

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS DU PELEM - 22 - BUDGET COMMUNAL	BP	2016
-----------------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> 31/12/2002	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE	Société Française	123 337,28
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes du Kreiz Breizh	01/01/1993	Taxe professionnelle unique + fiscalité additionnelle	0,01
Autres organismes de regroupement			
Syndicat de gendarmerie de St Nicolas du Pelem		Sans fiscalité propre	0,01
Syndicat d'Energie 22		Sans fiscalité propre	0,01
Syndicat Mixte d'Adduction d'eau Potable St Nicolas du Pelem		Sans fiscalité propre	0,01

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.2
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Assainissement	Assainissement			21220321000068	SPIC	non
Caisse des Ecoles	Caisse des Ecoles			26220181700018	SPA	non
CCAS	CCAS			26220035500010	SPA	non

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	1 605 000,00	6,715	15,770	0,000	253 109,00	6,715
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 367 000,00	0,737	20,560	0,000	281 055,00	0,737
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	101 600,00	0,994	73,060	0,000	74 229,00	0,995
TOTAL	3 073 600,00	3,782			608 393,00	3,174

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 22/03/2016
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Pour : 15
Contre : 4
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 22/03/2016

Date de convocation : 14/03/2016

Les membres du Conseil Municipal,

LE CAËR Daniel	
BERNARD Christiane	
LAGADEC Guy	
FRABOULET Solenn	
PASCO Gérard	
BOUDIAF Catherine	
LUCAS Michel	
JAN Anne-Marie absente donnant procuration à BERNARD Christiane	
LE ROUX Daniel	
ANDRE Denis	
FALHER Daniel	
CARMES Arnaud absent donnant procuration à LE GALL PAYSANT M.	
LE GALL PAYSANT Magali	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

BOUJEANT Solène absente donnant procuration à FRABOULET Solenn	
LORGUILLOUX Karine absente donnant procuration à LAGADEC Guy	
LE BARS Michel	
QUERE Jean	
LE MEHAUTE Emmanuelle absente donnant procuration à QUERE Jean	
PERON Patrice	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 29/03/2016 et de la publication le 29/03/2016.

A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 29/03/2016

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.29 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.30 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.32 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.33 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.34 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.36 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.37 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.38 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.39 A4 - Etat des provisions	X	
p.40 A5 - Etalement des provisions	X	
p.41 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.42 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.43 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.44 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.45 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.46 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.47 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.48 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.49 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.50 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.51 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.53 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.54 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.55 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.56 C1 - Etat du personnel	X	
p.58 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.59 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.60 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.61 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.62 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.63 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.64 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)